



5. PLAN DE ZONAGE

Échelle 1 : 2 000^{ème}

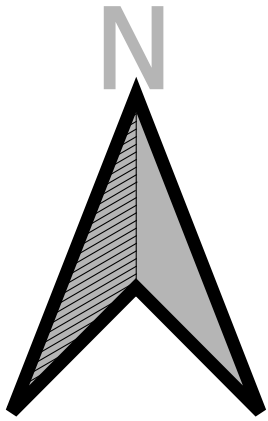
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2018

PLU modifié par délibération du Conseil Municipal en date du



Légende

- Limites communales
- Limites de zone
- Emplacement réservé (Article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Ensemble bâti patrimonial (Article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (Article L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager protégé (Article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone humide (Article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Impasse, ruelle à préserver (Article L151-38 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment remarquable (Article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)



Emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Elargissement de voirie et aménagement d'une sente circulation douce	Commune	2 027 m²
2	Création d'un espace vert	Commune	227 m²
3	Création d'une sente de circulation douce	Commune	905 m²

